RENFORCER LA MISE EN OEUVRE DES DROITS SOCIAUX EN EUROPE
LE RÔLE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

Séminaire sur la Charte sociale européenne en honneur de plusieurs membres sortants du Comité européen des Droits sociaux

8 décembre 2022

Conclusions présentées par Éliane Chemla
Vice-Présidente du Comité européen des Droits sociaux

Je voudrais commencer par me joindre aux remerciements et aux félicitations adressés à ceux et celles qui ont organisé ce colloque et qui y ont participé. Ce fut une après-midi passionnante et réussie.

Et pour commencer, Mme Abraham a d'entrée mis le doigt là où ça pouvait faire mal en nous disant que si nous, en Europe, nous prenons du retard en matière de droits sociaux à l'occasion de l'actuelle série de crises, si nous ne renforçons pas le travail sur l'égalité et la juste distribution des ressources, ces droits perdront en légitimité et en crédibilité dans le monde.

Si, aussitôt après, Luis Jimena Quesada a apporté une note positive et même enthousiaste en nous apprenant comment l'Espagne a adopté la Charte révisée et la procédure de réclamations collectives comme si les deux constituaient un tout, l'ambassadeur Panayiotis Beglitis, en nous exposant sa façon de voir les travaux du groupe de travail ad hoc sur la Charte (GT-Charte), n'a pas tardé à nous ramener sur terre en insistant sur le défaut d'enthousiasme de beaucoup d'États pour avancer vers l'adoption de nouveaux droits, l'élargissement du champ d'application de la Charte ou toute modification du Traité. Mais compte tenu de sa prise de position très ferme en faveur d'une plus grande cohérence entre États pour l'application des articles de la Charte, on ne peut qu'être certains qu'il fera tout son possible pour faire avancer ces questions dans les réflexions du groupe de travail et dans les positions des États et nous l'y encourageons.

Mais pour en arriver à la situation actuelle avec ses difficultés nouvelles, Mélanie Schmitt comme Monika Schlachter ont affirmé fortement les exigences de protection des droits sociaux des travailleurs dits « atypiques », de plus en plus nombreux et variés. Toutes les deux ont encouragé le Comité européen des droits sociaux à utiliser la Charte et sa jurisprudence pour protéger également tous les travailleurs, liés ou non par leur statut à un

employeur, puisque ce sont les États qui se sont engagés à l'égard de la Charte. Si le traité lui-même n'évolue pas, c'est au Comité d'étendre la protection existante aux nouveaux risques. Sur ce point, M. Clauwaert a ouvert l'avenir avec quelques propositions concrètes, telles que d'utiliser plus couramment l'article E pour traiter des discriminations envers les travailleurs dits « atypiques » ainsi que de s'appuyer plus largement sur les mesures immédiates. La nouvelle procédure de rapports « ad hoc » devrait aussi offrir l'occasion de traiter de questions nouvelles, notamment celles liées au numérique.

Enfin, pour la Commission européenne, M. Engsted nous a informés sur les travaux en cours pour améliorer la situation des travailleurs des plateformes qui seraient déjà 28 millions en Europe et bientôt bien davantage. Une directive impose déjà que tous disposent d'un statut afin d'avoir accès au droit du travail, une autre directive portera sur le salaire minimum. Bien sûr ces avancées dans l'Union européenne nous donnent plus de force dans nos propres travaux.

Quant à nous, Comité européen des droits sociaux, dans la situation actuelle de crises, nous avons bien l'intention d'utiliser tous les leviers qui ont été rappelés par les intervenants pour appliquer les droits sociaux à tous, en s'efforçant des rappeler aux États les engagements qu'ils ont pris au regard de la Charte. Mais seuls nous ne suffirons pas à la tâche et nous comptons sur l'appui de tous, dirigeants du Conseil de l'Europe, universitaires et chercheurs, responsables politiques, autres organes du Conseil, et bien sûr les ONG et syndicats qui s'en préoccupent au premier chef. Je voudrais remercier Mme l'Ambassadrice Aloisia Wörgetter d'avoir souligné que la Charte sociale européenne et le Comité européen des droits sociaux n'ont pas la place qu'ils devraient avoir dans la conscience des gouvernements et des populations.

C'est à la meure de la difficulté qu'ont les droits sociaux à être considérés comme fondamentaux et indispensables, ou comme notre Comité les qualifie, « les droits de l'homme au quotidien » et Mme Abraham nous a bien sensibilisés sur cette difficulté et ces insuffisances. Nous avons à cœur de convaincre chacun, dans toute l'Europe, de leur importance. Nous le faisons dans nos travaux ici, et chacun dans notre environnement. Inutile de s'appesantir sur les difficultés, à nous de les surmonter tous ensemble.

Et pour finir, je voudrais dire à nos trois amis qui nous quittent que bien sûr ils vont beaucoup nous manquer à tous, mais que bien sûr aussi nous comptons beaucoup sur eux, là où ils seront, pour relayer notre travail, pour rallier autour de ces droits fondamentaux, sans relâche, autant qu'il le faudra.

Et de ce point de vue, ils ne nous quitteront pas.